

AVIS & RAPPORT

Renaissance industrielle en Grand Est : une ambition à partager

Commission Développement économique, industrialisation

Contexte & rôle du CESER

Le CESER Grand Est a mené un travail sur la renaissance industrielle afin d'apporter les éclairages de la société civile organisée sur la manière dont les transitions (environnementale, numérique et sociale) peuvent enrichir l'industrie et constituer de nouvelles opportunités de développement pour la région Grand Est.

Le CESER reprend à son compte le terme de « Renaissance industrielle » à la place du terme courant de « réindustrialisation ». Il s'agit de réfléchir à l'émergence d'une nouvelle industrie en phase avec un projet de société, une industrie centrée sur l'humain, en capacité d'être plus résiliente lors de crises, pouvant utiliser les technologies numériques avancées tout en optimisant ses impacts sociaux et environnementaux. C'est une condition incontournable pour que l'industrie puisse être acceptée par les citoyens comme partie intégrante d'un territoire.

Bien que le Grand Est ait connu une désindustrialisation plus importante que la moyenne du territoire national, l'industrie y conserve un poids significatif. Elle demeure de ce fait un atout qui est à préserver et à valoriser, notamment pour sa capacité à innover et à proposer des solutions à de nombreux défis sociétaux.

Le CESER considère que le Grand Est dispose de nombreux atouts pour impulser un processus de renaissance industrielle en s'appuyant sur l'ensemble

des ressources des différents acteurs et des territoires qui le composent. Ce processus peut répondre à 3 enjeux sociétaux majeurs :

- **La cohésion sociale et territoriale** : par sa capacité à créer des emplois industriels dans tous les types de territoires.
- **La réduction de notre empreinte environnementale** : par sa capacité à privilégier l'économie de proximité en réduisant nos émissions de carbone importées, et en faisant le choix d'adopter des modes de production respectant les limites planétaires.
- **La participation à la reconquête d'une part de souveraineté nationale** : par sa capacité à réduire nos dépendances dans de nombreux secteurs stratégiques (alimentation, santé, énergie, défense...).

Pour le CESER, la Région ne pourra réellement transformer son plein potentiel qu'à la condition de faire des choix stratégiques et politiques difficiles, mais assumés, en faveur de sa renaissance industrielle.

Par ailleurs, il considère que l'effort des pouvoirs publics doit principalement se concentrer sur le développement endogène, en affectant des moyens financiers et humains pour détecter et accompagner des projets portés par des entreprises ancrées régionalement ou des regroupements d'entreprises, qui soient en phase avec les orientations stratégiques portées par la Région.

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 6 novembre 2025

AVIS & RAPPORT

Renaissance industrielle en Grand Est : une ambition à partager

Commission Développement économique, industrialisation

Recommandations et préconisations

Pour construire les réponses adaptées aux enjeux identifiés de la renaissance industrielle, le CESER Grand Est formule 5 préconisations prioritaires et 11 préconisations d'importance secondaire.

Les préconisations prioritaires sont :

- **Préconisation 1** : Définir les enjeux de la politique industrielle régionale permettant la mise en place d'une véritable stratégie de renaissance industrielle à horizon 2040, coconstruite avec les collectivités infra régionales et les acteurs socio-économiques.
- **Préconisation 2** : Présenter à la signature de l'ensemble des acteurs en capacité d'œuvrer en faveur de la renaissance industrielle un cadre conventionnel qui permet de déployer la stratégie, les objectifs à atteindre, les plans d'actions, ainsi que les engagements pris par chacun.
- **Préconisation 3** : Structurer des chaînes de valeur industrielles les plus en adéquation avec les ressources régionales disponibles, dans le cadre de la stratégie de renaissance industrielle à l'horizon 2040.
- **Préconisation 4** : Réaliser et faire vivre dans chaque bassin d'emploi un « CV de territoire ». Le CV de territoire est un outil de mise en valeur d'un territoire qui présente l'ensemble de ses ressources, compétences et facilités d'accueil.

- **Préconisation 5** : Développer des dispositifs d'accompagnement des entreprises conçus dans une logique de « dialogue de gestion » qui permet de définir contractuellement la nature et les conditions de l'accompagnement en fonction des engagements pris par l'entreprise pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie.



**Christèle
MARON**
Présidente
de la Commission



**Dominique
LEDEME**
Vice-Président
de la Commission



Karl TOMBRE
Rapporteur
de la Commission

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 6 novembre 2025